

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales**  
**Décisions budgétaires**  
**N° 07.01.01**

**Séance du 29 novembre 2017**

L'an .deux mil dix- sept ,le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour :

Contre :

Abstentions :

### Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne , Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre

### Procurat ion(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme WEBER Sylvie

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation

22 / 11 / 2017

Date d'affichage

01 / 12 / 2017

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

## Aménagement d'un jardin du souvenir

Le Maire indique au conseil que l'aménagement d'un jardin du souvenir à proximité du columbarium s'avère nécessaire et que cela répond à une attente des habitants.

Le bureau a sollicité la société BATTAVOINE pour un devis pour la fourniture d'une stèle avec socle en granit rose et d'un caveau cinéraire de 60 X60 à l'arrière de la stèle.

Le montant du devis s'élève à 2 900 euros HT.

Un aménagement paysager sera réalisé à proximité.  
Des subventions seront recherchées pour cet équipement.

Le Maire précise que le projet sera inscrit au budget 2018 en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis de la société BATTAVOINE et autorise le Maire à engager toutes les démarches utiles pour la concrétisation de ce projet;

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales**  
**Décisions budgétaires**  
**N° 07.01.02**

**Séance du 29 novembre 2017**

L'an deux mil dix-sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour :

Contre :

Abstentions :

### Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne , Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian ,  
Mme WEBER Sylvie

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation  
22 / 11 / 2017

## Eclairage public Contrat de maintenance 2018

Le Maire indique au conseil que le contrat de maintenance de l'éclairage public est détenu jusqu'au 31 décembre 2017 par la société ELECTROLOR dans le cadre du contrat conclu par l'ex- CCPB qui possédait la compétence éclairage public.

Le Maire rappelle que cette compétence n' a pas été reprise par la nouvelle communauté de communes ORNE LORRAINE CONFLUENCES.

Notre commune récupérant cette compétence, il nous appartient de mettre en place un nouveau contrat à compter du 1er janvier 2018.

Le bureau, après avoir contacter plusieurs sociétés propose de retenir l'offre de la société RELEC pour le montant de 1 846, 80 euros HT ( soit 2 216, 16 euros TTC) sous les conditions suivantes:

- contrat d'entretien pour 82 points lumineux
- dépannage des ampoules, ballast, amorces sous un délai de 72h ( hors système altron)
- intervention sur armoire EP ( réenclenchement seulement) sous un délai de 48h
- le nettoyage annuel des luminaires

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales**  
**Décisions budgétaires**  
**N° 07.01.03**

**Séance du 29 novembre 2017**

L'an .deux mil dix- sept ,le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour :

Contre :

Abstentions :

**Etaient présents :**

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne , Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre

**Procuratation(s) :**

**Etai(ent) absent(s) :**

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian ,  
Mme WEBER Sylvie

**Etai(ent) excusé(s) :**

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation

22 / 11 / 2017

## Travaux sur la toiture de l'église

Le Maire indique au conseil qu'il devient urgent d'effectuer des travaux sur la toiture de l'église, à savoir :

- réfection des gouttières
- démoussage et traitement de la toiture
- intervention sur la toiture ( cuivre du clocher dont l'un des éléments s'est récemment décroché)

Des devis ont été sollicités auprès de la société ZAVATIERRO . Ils s'élèvent à 2 150 e HT pour le clocher et 8 326 e HT pour la toiture et zinguerie.

Pour le financement de ces travaux, le Maire propose :

- la signature d'une convention avec la Fondation du Patrimoine
- de solliciter une aide auprès de la Région Grand Est au titre de la préservation et restauration du patrimoine protégé
- de solliciter une subvention auprès de l'état au titre de la DETR 2018.

Ces travaux seront inscrits au budget 2018 en section d'investissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte ces propositions.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales  
Décisions budgétaires  
N° 07.01.04

Séance du 29 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour :

Contre :

Abstentions :

## Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne , Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre

## Procurat ion(s) :

## Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian ,  
Mme WEBER Sylvie

## Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation  
22 / 11 / 2017

## Bons d'achats

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal décide d'octroyer des bons d'achats pour les fêtes de fin d'année au personnel de la commune et autorise Monsieur le Maire à attribuer deux bons de 150 euros et un bon de 75 euros aux trois employés de la commune.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales**  
**Décisions budgétaires**  
**N° 07.01.05**

**Séance du 29 novembre 2017**

L'an .deux mil dix- sept ,le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 11
Présents : 7
Absents : 4
Nombre de suffrages exprimés :
Pour :
Contre :
Abstentions :

**Etaient présents :**

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne , Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre

**Procurator(s) :**

**Etai(ent) absent(s) :**

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian , Mme WEBER Sylvie

**Etai(ent) excusé(s) :**

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

<u>Date de convocation</u> 22 / 11 / 2017
--

## Indemnités de conseil aux trésoriers

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Trésorerie de Briey nous a fait parvenir les demandes d'indemnités de conseil pour les deux trésoriers ayant été présents en 2017. Pour Mr CORROY, une indemnité de 89,54 euros nous est demandée et pour Mme DEISS, une indemnité de 244 , 84 euros.

Le conseil municipal , après en avoir délibéré, décide d'accepter ces deux demandes et autorise Monsieur le Maire à émettre les mandats correspondants.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Institutions et vie politique**  
**Intercommunalité**  
**N° 05.07.06**

**Séance du 29 novembre 2017**

L'an .deux mil dix- sept ,le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour :

Contre :

Abstentions :

### Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne , Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre

### Procurat ion(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian ,  
Mme WEBER Sylvie

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation  
22 / 11 / 2017

## Adhésion au syndicat mixte Moselle AVAL

Monsieur le Maire indique que la communauté de communes ORNE LORRAINE CONFLUENCES a, par délibération du 26 septembre 2017 validé l'adhésion au Syndicat mixte Moselle Aval.

Chaque membre du conseil municipal a été destinataire de statuts du syndicat ainsi que d'une note rappelant l'objet de ce syndicat chargé de gérer la problématique des inondations au niveau du territoire et bassin versant Pont à Mousson, Metz, Thionville.

Dans le cadre de la mise en place de ce syndicat, notre conseil est amené à émettre un avis.

Le conseil municipal , après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte Moselle Aval.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales**  
**Décision budgétaires**  
**N° 07.01.07**

**Séance du 29 novembre 2017**

L'an .deux mil dix- sept ,le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour :

Contre :

Abstentions :

## Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne , Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre

## Procuration(s) :

## Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian ,  
Mme WEBER Sylvie

## Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation  
22 / 11 / 2017

## Aménagement d'un rond point et d'un massif

Dans le cadre de la politique de fleurissement et d'embellissement du village, il est proposé d'aménager le rond- point de la route de LIXIERES ainsi qu'un massif en bordure de route côté du Moncé.

Le financement de ces travaux , pour un montant de 10 113 euros HT soit 12 135,60 euros TTC sera proposé à la société ENGIE GREEN dans le cadre des montants compensatoires du parc éolien d'ANOUX

Les travaux seront réalisés par la société GREEN CONCEPT.

Le conseil municipal , après en avoir délibéré,décide

- d'accepter le devis de la société GREEN CONCEPT

- que le dossier soit proposé à la société ENGIE GREEN

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG

